

L'Arvezan

Bulletin municipal
de Sainte Marie d'Alvey



Bonne année
2023!

N° 36 • janvier 2023



Téléchargez l'appli

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.



Sainte-Marie d'Alvey sur le Net:

<http://saintemariedalvey.fr>

JEUX

Règles du jeu :

Placer des chiffres de 1 à 9 dans les 9 carrés.
Le même chiffre ne doit apparaître qu'une fois :
- dans chaque carré,
- dans chaque ligne,
- dans chaque colonne.

Sudoku

5	9	8	2	6			1	
		4		5	3		9	6
6					4		5	7
				9	5		3	2
				3	1	7	8	5
3	5	1			2	6		
8		9	1	2		5		3
		6						
	1			7	9			8

Mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement :

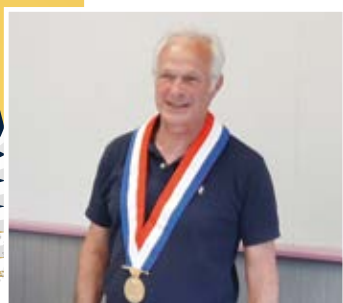
1. La cinquième république en compte huit.
2. Préfecture de la Haute-Vienne. Ville de la région Normandie.
3. Sympathie. Adjectif possessif.
4. Art de la rue. Déchu.
5. Un serveur supplémentaire qui a perdu son centre. Essai sans fin.
6. Femmes idéales. Deux blancs pour Rimbaud. Déesse mère.
7. De code 60. Trimer.
8. Sa vitesse est limitée à 80 km/h. Note désuète. Travail à la poste.
9. A ne pas pousser dans les orties.
10. Mode de vie de solitaire.

Verticalement :

- I. Emplacement aménagé.
- II. Fit des vers. Canard migrateur.
- III. Expatriés. Pronom personnel.
- IV. Peu intelligent. Suffixe pour enzymes. Centre de commandement abrégé.
- V. Fin de Louis italien. Canton suisse.
- VI. Prénom d'une chanteuse de jazz américaine. Récipient de laboratoire.
- VII. Préposition. Dieux de la mythologie nordique.
- VIII. Texto. Amérindiens.
- IX. Adolescent outre- Manche.
- X. Ville du Piémont. Dresse.

2023

meilleurs vœux



LE MOT DU MAIRE

Sommaire

Vie de la commune

Cérémonies des 8 mai et 11 nov.
État civil

Vie de la commune

Nouvelles des chasseurs
À votre service à Ste-Marie

Vie associative

Sainte-Marie animation 2022

C'est local

Le brocoli gourmand

Compte-rendus des conseils municipaux

La vie des écoles

Un peu d'histoire

Granges et maisons de l'Abbaye
d'Hautecombe en Avant pays

Découverte

Deux idées de randonnée
au départ de Sainte-Marie

Témoignage

Philippe Getner, notre doyen

Vie pratique

Nouveauté du côté des déchets
Rejoignez le club Perce neige

Informations pratiques

Solution des jeux

P4

P5

P6

P7

P8

P18

P20

P21

p22

P23

P24

Chers Alvezannes & Alvezans,

Progressivement, le profil de la population de Sainte-Marie d'Alvey évolue grâce à l'arrivée de jeunes couples. Pour la première fois depuis au moins une dizaine d'années, seules des naissances ont été enregistrées sur la commune pour aucun décès. Un mariage a même été célébré ainsi que deux baptêmes civils.

Ceci témoigne de l'attractivité croissante de notre territoire, les conséquences sont des activités immobilières et bâtiment croissantes qui permettent le maintien et l'amélioration des constructions.

L'année passée a été marquée également par la sécheresse qui a généré des arrêtés reconduits depuis le mois de juin, impactant fortement les cultures, jardins et les animaux d'élevage. Nous ne pouvons que tenter de lutter à notre échelle et nous adapter à ces nouvelles conditions climatiques.

À cet effet, une réflexion sera menée par le conseil quant à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Mi 2022, nous avons pu assister à l'héliportage de l'antenne 4G pour une installation dans la forêt domaniale à côté du réservoir d'eau. Sa mise en service bien que tardive nous désenclave. La fibre quant à elle progresse grâce à l'implantation de l'armoire à la place de l'ancienne cabine téléphonique au centre du village et les câblages sont programmés prochainement.

L'étude sur les infrastructures routières du centre village sera engagée en 2023 avec comme priorités d'abaisser les vitesses de circulation et de sécuriser le passage des piétons le long de la CD 35.

En cette fin d'année 2022, notre agent technique Laurent Bellemin Magninot a remis sa démission. Dorénavant vous verrez Manon Cigalla qui lui succède pour l'entretien intérieur des bâtiments depuis le premier janvier.

Grâce aux associations, la salle polyvalente a enfin repris "des couleurs d'activités", et le concert dans l'église au mois de juin a rencontré un franc succès.

En me joignant au conseil municipal, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2023 et surtout une excellente santé ainsi qu'à vos proches.

Philippe PERSON

Cérémonies

du 8 mai et du 11 novembre 2022

Pour ne pas oublier et honorer nos soldats morts pour la France, la population de Sainte-Marie d'Alvey s'est réunie pour le 8 mai et le 11 novembre 2022.

Les plus jeunes ont pris part aux cérémonies en déposant les gerbes. Après le temps du souvenir, c'était l'occasion de partager un moment de convivialité entre les habitants autour d'un verre de l'amitié.



État civil

NAISSANCES:

EMONET Angela Rose 5 février 2022

BOUAT Sacha 20 septembre 2022

GOSSET BURDET Izia, Nina 9 décembre 2022

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN: DREAU Eddine et Néhila Annamaria, baptisés civilement tous les deux le 21 octobre 2022

MARIAGE:

M. BONNY Marc et Mme BARGE Evelyne, Jeannette le 11 juin 2022

Les chasseurs ont renforcé la sécurité

L'ACCA de Sainte-Marie-d'Alvey se porte bien. Le gibier est au rendez-vous : aussi bien le grand gibier (sangliers, chevreuils) que le petit gibier (lièvres, bécasses). Cette année, l'équipe a posé quelques miradors supplémentaires pour renforcer la sécurité des chasseurs ainsi que celle des usagers de la nature.



À votre service à Sainte-Marie d'Alvey

Le Moulin de Mandrin
Vente d'huile : noix et noisettes

Denis Vincent
à votre service - travail à façon



805 route de Rochefort
73240 Sainte-Marie d'Alvey

06 - 09 - 17 - 98 - 53



LES AMIS DE MANDRIN
Cassage à façon noix et noisettes



ENTREPRISE GUICHERD

guicherd TP
travaux public
terrassment VMD
aménagement villa
0624568309
0476316392



1400 A route de rochefort
73240 St marie d'alvey
guicherd.ta.tp@orange.fr
Siret 515 318 814 00016



LE GAEC DE L'ARVEZAN
vous propose des colis de
steaks hachés bio.
Pour toute commande,
s'adresser à Fabrice ROLLIN
au 0681 21 36 03



**LA BOULANGERIE-
PÂTISSERIE TRILLAT**
dessert notre commune
les mardis après-midi
et vendredis matin
Tél. 04 76 31 81 09
www.boulangerie-trillat.fr

Achat / Revente de mobilier, décoration, vaisselle, tissus
Débaras, Successions, Expertises

Cynthia DABA
06.74.21.50.47
leschineriesdecycy@gmail.com



Les Chineries de Cycy
BROCANTE

<https://leschineriesdecycy.fr/>
/Leschineriesdecycy/
@les_chineries_de_cycy

SIRET : 51334808600028

Sainte-Marie animation • 2022

L'association *Sainte-Marie Animation* est heureuse de vous présenter ses activités de 2022, un peu plus fournies que ces dernières années.

BUGNES - 20 MARS

Le dimanche 20 mars nous avons lancé la réouverture avec les bugnes. Nous n'avons pas eu tant de monde que les autres années, l'habitude n'avait pas encore été reprise. Néanmoins quelques courageux nous ont fait l'amitié de prendre un café avec ces traditionnelles bugnes, toujours aussi délicieuses. Nous espérons la venue de plus d'enfants costumés l'année prochaine!



CONCERT À L'ÉGLISE 2 JUILLET

Nous avons également renoué avec le concert annuel. Chantal nous a présenté un trio de sa connaissance « Balkano Swing » musique entraînante s'il en est et qui a fait du bien au public; c'est là qu'on s'aperçoit que la musique est un élément important de la vie.



APÉRITIF DÉJEUNATOIRE - 22 AOÛT

Compte tenu des empêchements qui nous ont freinés dans notre désir de réunir la population de Ste Marie nous avons décidé de faire un apéritif « déjeunatoire ». 36 personnes se sont retrouvées autour de quelques mets, fromages, desserts faits maison. Ce fut l'occasion de faire connaissance avec de nouveaux habitants et de présenter la nouvelle équipe de Sainte-Marie Animation. Un moment agréable qui sera à renouveler avec encore plus de plaisir et de nouvelles personnes qui se sont installées sur la commune.



LOTO - 5 NOVEMBRE

La soirée de l'année attendue par de nombreux fidèles et qui n'a pas usurpé sa réputation. Nous avons retrouvé l'ambiance habituelle augmentée de nombreux jeunes amateurs; Il faut dire que nos gros lots valaient la peine, puisqu'en dehors du jambon que nous ne saurions oublier, nous proposons une barre de son remportée par Denise une ancienne habitante de la commune, une trottinette électrique qui est partie avec un jeune homme à qui je n'ai pas eu le temps de demander son nom ni sa commune de résidence ni s'il rentrait avec ou en voiture, et le gros lot du jeu enfants la « Nintendo Switch » a intéressé un nombreux public. Celle-ci a d'ailleurs été gagnée à Ste Marie par Lucie aidée de son papa. Nous avons été heureux de partager cette soirée avec 100 personnes et j'espère que nous ferons mieux l'année prochaine.

INFORMATIONS

Nous vous présentons l'équipe de Sainte-Marie Animation élue cette année après le départ de 2 de nos membres Georges Bret qui fut notre trésorier pendant 10 ans et Georgette Guicherd qui a œuvré depuis le début de l'association 32 ans quand même. Nous les remercions chaleureusement pour leur fidèle présence et leur implication dans nos activités. Lors de location de la salle de la mairie nous vous informons que l'association met à disposition des adhérents de la vaisselle des tables et des bancs. Ceci est indépendant de la location. Pour les non-adhérents la vaisselle se loue 35 € et 1 table et 2 bancs 5 €. Ceci au 0620424497. Vous pouvez également consulter les infos sur facebook et taper ste marie animation.



NOËL DES ENFANTS - 11 DÉCEMBRE

Pour terminer cette année de reprise nous avons eu la joie de recevoir le Père Noël qui apportait un cadeau à chacun des 11 enfants de Ste Marie d'Alvey qui ont entre 0 et 12 ans. Cette année 3 naissances ont eu lieu dans la commune ce qui fait que nous allons le revoir longtemps ce Père Noël!!

Un goûter accompagnait cette visite et la joie des yeux brillants des enfants reste la plus belle récompense de cette après-midi.



De gauche à droite: Nathalie, Isabelle, Cynthia, Gérard, Juliette, Corinne et Chantal

C'est local

Le brocoli gourmand

Le Brocoli Gourmand, c'est une cuisine maison végétalienne et créative à base de produits locaux, français et bio au maximum.

Pierre, installé à Sainte-Marie d'Alvey, a décidé de créer ce food truck afin de partager sa passion pour la cuisine végétale, en utilisant au maximum les récoltes des producteurs que nous avons autour de nous, à échelle locale et nationale. Rendre cette cuisine gourmande et savoureuse est son défi à relever pour permettre de la faire découvrir au plus grand nombre. Il propose un burger, un plat du jour, des pommes de terre au four, des soupes et des desserts, le tout accompagné de sauces généreuses et gourmandes. Pour goûter ses bons petits plats, vous pouvez le retrouver aux adresses suivantes :

à vérifier sur son site
www.lebrocoligourmand.com

Pour plus d'information :
Pierre DELEGLISE
Tel : 06 89 45 08 46
lebrocoli2019@gmail.com





Séance du 14 février 2022

M. le Maire propose de rajouter une délibération au conseil concernant l'instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Le conseil municipal accepte.

DÉLIBÉRATION INSTAURANT LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Suite au projet de délibération présenté au comité technique du centre de gestion et à l'avis favorable rendu par ce dernier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le projet.

Compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de service, cette journée de solidarité est instaurée selon les modalités suivantes : « par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel. Par exemple : 7 heures supplémentaires ponctuelles au cours de l'année. La réalisation de ces heures fera l'objet d'un suivi déclaratif. »

DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION REVOCABLE À L'ASSURANCE CHOMAGE

Monsieur le Maire précise que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

En matière de gestion de cette indemnisation, le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. La commune de Sainte Marie d'Alvey ne cotisant pas à Pôle Emploi, la charge d'indemnisation lui incombe totalement, ce qui impacte son budget de fonctionnement.

Les besoins des services de la commune de Sainte-Marie d'Alvey peuvent nécessiter des recrutements de personnels contractuels. Afin de maintenir le bon déroulement du service public, la collectivité peut adhérer volontairement et de façon révoicable au régime d'assurance-chômage pour son personnel contractuel. En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la règlemen-

tation mise en œuvre par l'UNEDIC, organisme en charge de la gestion du régime d'assurance chômage ayant pour mission notamment de prescrire les règles relatives à l'indemnisation du chômage élaborées par les partenaires sociaux.

Elle confie :

- aux Urssaf, la mission de conclure les contrats d'adhésion au régime d'assurance chômage des employeurs publics
- à Pôle Emploi, la mission de versement de l'allocation d'assurance aux demandeurs d'emplois inscrits, dans les conditions définies par la réglementation d'assurance chômage.

Le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de 6 ans et reconduit tacitement pour la même durée. Une période de stage de 6 mois à compter du 1^{er} jour du mois civil qui suit la date de signature du contrat s'applique obligatoirement. Durant cette période, l'employeur public verse à l'Urssaf l'ensemble des contributions dues mais continue à assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat de travail intervient au cours de cette période. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré souhaite que M. le Maire signe la convention et adhère à l'assurance chômage.

DÉLIBÉRATION DÉTERMINANT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

M. le Maire expose que la collectivité a obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ces modalités d'organisation doivent respecter les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014. Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif à la délibération.

DÉLIBÉRATIONS APPROUVANT LES DEVIS ENEDIS POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. ET MME ALIX AINSI QUE MME VIROT

M. le Maire présente les deux dossiers de Permis de construire et explique que pour ces dossiers soient acceptés, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'approuver les devis présentés

par Enedis. En effet, lors de l'instruction des dossiers de permis de construire, Enedis passe toujours par le domaine public. Une fois les dossiers acceptés, Enedis propose généralement une toute autre solution de raccordement via le domaine privé avec l'accord des propriétaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte : 8 voix pour et 1 abstention.

M. le Maire précise que la commune doit être vigilante sur la construction des bâtiments et l'instruction des dossiers.

COURRIER CRISTAL HABITAT

M. le Maire présente la réponse de Cristal habitat au courrier de la Mairie avec la programmation des travaux de 2021 à 2024.

La liste des travaux est la suivante :

2022 lasure sur menuiseries extérieures, volets battants, ajout d'une main-courante sur les allèges de fenêtres et remplacement de la chaudière du logement du rez-de-chaussée.

2023 réfection toiture existante et démolition des cheminées ne servant plus

2024 remplacement de la porte d'entrée du logement du rez-de-chaussée.

Par contre Cristal habitat ne veut pas entendre parler du ravalement de la façade.

M. le Maire a de nouveau consulté le conseil, il va faire intervenir un expert et convoquer une réunion.

ÉLECTIONS 2022

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien prendre note des dates des élections afin d'être disponibles pour la tenue du bureau de vote.

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Le planning sera établi lors de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Budget 2022 : M. le Maire demande à chaque commission de travailler sur le budget. Une synthèse sera présentée à la commission finance pour la réunion du 15 mars 2022. Le budget sera voté quant à lui le 21 mars.

Compte rendu de la réunion sur site pour l'antenne 4G SFR :

Point sur le défrichage, des arbres sont à abattre sur un terrain privé car il y a un risque pour l'hélicoptère lors de l'hélicoptage des matériaux, recherche d'un terrain pour assembler l'antenne proche du site. L'opération sera entièrement hélicoptée à l'aide d'un Puma (fin avril), la mairie a demandé un constat d'huissier avant et après les travaux sur zone.

Réfection de 800 m de canalisation d'eau potable entre le mollard (commune de St Maurice de Rotherens) et la Mégère (commune de Ste Marie d'Alvey)

L'ancienne canalisation sera gardée en secours. A ce jour, les travaux en sont au Mollard. La fin des travaux est prévue pour fin mars début avril.

Point sur l'urbanisme : présentation des demandes d'urbanisme depuis novembre 2021.

Eclairage public : Un point lumineux a été oublié, un devis est en court.

Calendrier des pompiers : Certains administrés ont fait remarquer aux élus de la commune que les pompiers ne sont pas passés pour les calendriers cette année.

Fleurissement : le conseil municipal souhaite changer les fleurs. Mme PERIE va aller demander conseil auprès d'un horticulteur.

Défiibrillateur : Le défiibrillateur de la commune ne serait plus aux normes. Une société spécialisée a effectué deux devis. Le premier pour l'entretien du défiibrillateur actuel, le deuxième pour le changement complet du matériel.

Compte rendu de la réunion de la commission tourisme à la Communauté de communes Val Guiers.

Il en est ressorti une tension entre la commune de Saint-Genix-sur-Guiers et le lac d'aiguebelette au niveau de l'office du tourisme. Beaucoup de projets en court : réalisation d'un musée au moulin de la Bridoire, développement du GR9 (qui passe par Ste-Marie), réflexion sur la création d'hébergements atypiques sur le chemin de Compostelle (St-Maurice de Rotherens travaille sur le projet), chemins de trails en études...



■ Séance du 21 mars 2022

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau et en conformité avec le compte de gestion de la trésorière :

	Résultat clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
I - Budget principal			
Investissement	22 620,94	-51 919,96	-29 299,02
Fonctionnement	551 331,61	97 823,59	649 155,20
TOTAL I	573 952,55	45 903,63	619 856,18
Ii - Budget des services à caractère administratif			
TOTAL II			
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial			
TOTAL III			
TOTAL I+II+III	573 952,55	45 903,63	619 856,18

Le conseil municipale approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif et vote l'affectation des résultats comme suit :

Constatant les résultats suivants :

BUDGET GÉNÉRAL	Résultat CA 2020	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021
Investissement	22 620,94	-59 919,6	D: - 9 556 R: 0
Fonctionnement	551 331,61	97 823,59	
Total	573 952,55	45 903,63	

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2021	610 300.18
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	-38 855.02
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	610 300.18

BUDGET PRIMITIF

Présentation du budget prévisionnel établi par la commission finances.

Quelques sujets sont discutés tels que la location de l'appartement de la mairie. Il est actuellement vacant. Suite à une demande de la préfecture de l'inventaire de logements vacants pour l'accueil de réfugiés Ukrainiens, le conseil réfléchi à la possibilité d'accueillir une famille dans l'appartement. De ce fait, il n'est prévu aucune ressource concernant cet appartement au titre du budget 2022.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **290 683,62 €**

Recettes de fonctionnement : **733 972,18 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **185 484,02 €**

Reste disponible : **443 288,56 €**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION POUR LE PASSAGE À LA M57

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des

compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Interrogation par l'Etat si les communes ont des logements vacants, des possibilités d'accueil ou d'aide pour les réfugiés Ukrainiens.

D'où la réflexion par rapport au logement vacant de la Mairie.

Le Maire va faire une distribution en boîte aux lettres afin de savoir s'il y a des logements vacants sur la commune et si les propriétaires souhaitent en faire bénéficier ces personnes. Il a d'ailleurs été prévu au budget une subvention de 750 € en faveur de l'Ukraine.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire souhaite que la commission urbanisme travaille sur le projet d'aménagement de l'église une fois les travaux de drainage effectués. A réfléchir et à budgétiser pour l'année 2023.

Séance du 4 avril 2022

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération concernant les subventions allouées aux associations accueillant des enfants de la commune. Le conseil municipal accepte.

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS ACCUEILLANTS LES ENFANTS DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il avait décidé de favoriser les activités culturelles ou sportives des enfants de 3 à 16 ans domiciliés sur la commune en accordant une aide financière annuelle de 50 € par enfant inscrit auprès d'une structure ou association lui permettant d'exercer une activité. Après information, 4 enfants sont concernés par cette décision pour l'année 2021-2022

En conséquence, le conseil municipal :

- attribue une subvention de 50 € par an et par enfant qui pratique une activité sportive ou culturelle, si le montant de la cotisation est inférieur à 50 €, il sera attribué le montant de la cotisation.
- précise que cette subvention sera versée aux associations qui les accueillent, à savoir :

• club gymnastique Novalaise	50 €
• Club VTT Lac Aiguebelette	100 €
• Chorale les lezards	20 €

SUPPRESSION DU POSTE DE DENISE VIBERT

Suite au départ en retraite de Denise Vibert, le conseil municipal doit supprimer son poste. Pour cela, il était nécessaire d'avoir l'aval du comité technique du centre de gestion.

Après accord du centre de gestion et délibération du conseil municipal, le poste de secrétaire de Mairie à temps non complet (9 heures par semaine) qu'occupait Mme Denise VIBERT est donc supprimé.

VOTE DES TAUX 2022

M. le Maire rappelle que la commune a actuellement des finances saines, et étant donné la conjoncture propose de passer au vote des taux sur la base du maintien des taux de 2021.

Le conseil municipal accepte de maintenir les taux de 2021, soit pour 2022 :

taxe foncière (bâti) 22.9 %,
taxe foncière (non bâti) 64.20 %.

DÉLIBÉRATION ADOPTION BLESACTES

Afin de transmettre les actes de façon sécurisée en Préfecture, M. le Maire propose d'adhérer à la convention ACTES.

Le conseil municipal valide le principe de télétransmission et autorise M. le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat, ainsi que le contrat avec le tiers de télétransmission choisi.

DÉLIBÉRATION EN FAVEUR DE L'AIDE POUR L'UKRAINE

Le conseil municipal souhaite apporter son soutien au peuple Ukrainien de façon financière et éventuellement avec la mise à disposition du logement de la mairie.

Pour l'instant le conseil n'est pas prêt à mettre à disposition le logement car ceci engendre un grand nombre d'interrogations (durée, matériel, organisation des transports...) et opte, à ce jour pour une aide financière de 750 €.

Le conseil municipal en profite pour soulever le problème de location de cet appartement. Il est a priori transitoire. Le conseil municipal souhaite l'embellir durant sa vacance et envisage, éventuellement, de travailler avec une autre agence.

DÉLIBÉRATION EXPERTISE CURE

Suite aux échanges de courriers avec Cristal Habitat concernant l'entretien des appartements de la cure, M. le Maire souhaite faire intervenir un expert en construction afin de faire un audit technique des appartements et du bâtiment.

La mission est la suivante :

- recueil et étude des documents
- Visite de l'ouvrage
- Visite des deux logements

M. le Maire présente le devis d'un montant de 2 798,00 € TTC.

M. le Maire rappelle, que par rapport à la démarche actuelle, il n'est pas possible de se passer d'un expert. L'objectif est de démontrer que les obligations de Cristal habitat ne sont pas respectées.

Le conseil municipal valide le devis et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Gestion du site internet et de panneau pocket : Romance CORNET et Corinne DHION se proposent de s'occuper de la mise à jour du site.

La commission communication s'organise également pour faire paraître les informations sur panneau pocket.



Séance du 13 juin 2022

DÉLIBÉRATION FIXANT LA DURÉE D'AMORTISSEMENT

M. le Maire rappelle que la commune a versé une subvention d'un montant de 47 435 € dans le cadre de la construction du bâtiment périscolaire situé sur la commune d'Avressieux. Il demande à ce que cette subvention d'équipement soit amortie sur une durée de dix ans, soit 4 743,50 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : décide d'approuver la durée d'amortissement sur 10 ans et précise que l'annuité sera de 4 743,50 €

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES RÈGLES DE PUBLICATION DES ACTES

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.



Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Sainte-Marie d'Alvey afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel

Publicité par affichage sur les panneaux d'affichage ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide d'adopter à l'unanimité la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article L. 331-1 et son article L. 337-7, modifié par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1^{er} mars 2022 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sainte-Marie d'Alvey d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, laquelle est jointe en annexe des présentes,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve (6 voix pour, une abstention) les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
2. Décide de l'adhésion de la Commune de Sainte-Marie d'Alvey au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
3. Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
4. Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de Sainte-Marie d'Alvey est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
5. Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont Commune de Sainte-Marie d'Alvey sera membre.



DÉLIBÉRATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE CHANGEMENT DU DERNIER LAMPADAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire explique que lors du changement des lampadaires de l'éclairage public, l'un d'entre eux a été oublié dans l'inventaire. Un devis de la part de Citeos a été transmis, et afin de demander une aide financière auprès du SDES, il est nécessaire de prendre une délibération.

La commune de Sainte-Marie d'Alvey s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement du dernier lampadaire concernant l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 765,00 € HT, sur le secteur de l'église de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant
- Fonds libres: 765,00 € HT
- Emprunts: AUCUN
- Autres aides financières: AUCUNE
- Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES;
- Ne s'engage pas à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

QUESTIONS DIVERSES

Antenne 4G: l'antenne est actuellement reliée à un groupe électrogène. Tous les opérateurs ont mis leur infrastructure mais pour le moment rien n'est en fonction.

Il y a des problèmes de communication: personne ne sait où en sont exactement les travaux. Aucune réunion d'information n'est tenue. Il y a des problèmes de chemins, d'excavation, de reprise de chantier

Une coupure d'électricité est annoncée le 22 juin, M. le Maire demande à ce que l'information circule sur panneau pocket Visite expertise concernant la Cure: l'expert est passé faire les relevés mais doit revenir car n'a pas pu faire le relevé sous toiture. Faire un mail à M. Durant Soufflant, la locataire peut le recevoir tous les jours à partir de 16 h 30 sauf le 21 juin.

L'intérieur des appartements est en « état d'usage », pas de gros problèmes dans les logements, essentiellement problème de couverture, les murs, les menuiseries extérieures. Le problème de chauffage semble avoir été résolu.

Une copie du bail a été envoyée en mairie afin de voir le la problématique de l'entretien du jardin qui est à la charge du locataire.

M. le Maire demande à ce que le planning arrosage soit diffusé aux conseillers.

Travaux de l'église: M. le Maire fait part de son idée concernant la réfection de la toiture. Pourquoi ne pas mettre des panneaux solaires ou tuiles photovoltaïques.

Il faudrait se renseigner auprès de Côme Géroudet du TEPOS pour voir s'il y a des possibilités de subventions pour les collectivités.

■ Séance du 13 septembre 2021

M. le Maire propose de rajouter une délibération concernant la taxe d'aménagement, le conseil municipal n'y voit pas d'objections.

Le conseil municipal débute avec la lecture de la décision du Maire concernant la commande du dernier point lumineux de l'éclairage public.

DÉCISION N° 01.2022

Le Maire de Sainte-Marie d'Alvey (SAVOIE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 15 juin 2020 dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux fournitures et services) et des accords-cadres en dessous d'un seuil fixé à 15 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget »,

Considérant la proposition de la société Citéos et la nécessité d'avoir un point lumineux en état de fonctionnement montée de l'église

DÉCIDE

Article 1 : le remplacement du luminaire par un luminaire TWEET pour un montant de 765,00 € HT par la société CITEOS SAS BRONNAZ – Avenue du 8 mai 1945 – 73000 BARBERAZ

PROJET DE DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE DE L'IFSE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle que la mise en place de l'IFSE n'a jamais été faite au sein de la collectivité. L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. Un projet de délibération doit, dans un premier temps, être

présenté au comité technique du centre de gestion.

Le sujet étant assez vaste, un groupe de travail, au sein du conseil va se pencher dessus et faire une suggestion lors du prochain conseil avant présentation au comité technique.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES DE SAINT-GENIXET AOSTE

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de St-Genix-les-Villages et les communes de résidence des élèves du collège « La Forêt » de St-Genix les Villages portant sur la participation aux frais de fonctionnement des gymnases des structures d'Aoste (2020-2021) et de St-Genix-les-Villages (2021-2022).

Cette participation s'élèverait à 158,20 € pour l'année 2022. :

63,50 € pour le gymnase d'Aoste (12,70 € x 5 enfants)

94,77 € pour le gymnase de Saint-Genix-sur-Guiers (47,38 € x 2 enfants)

Le conseil municipal approuve.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DU GAZ SUITE AU DEPART DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE DE M. ET MME JAMMES

M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite au départ des anciens locataires de l'appartement de la Mairie, il restait du gaz dans la citerne (20 % du volume total)

Ce gaz a été réglé par les anciens locataires directement, il est donc normal de leur rembourser la somme correspondant au volume restant.

Le calcul a été effectué sur la base de la facture réglée en 2021 avec une capacité de stockage de la citerne de 1.1 tonne soit





(1 935,95 x 1.1) x 0.2. Le montant du remboursement est donc de 425,91 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de rembourser la somme de 425,91 € TTC aux locataires sortants.

DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU FRENEY ET LA BOUCLE DE LA BLANCHINIÈRE

M. le Maire a été sollicité à plusieurs reprises afin de mettre un panneau de signalisation « stop » à l'intersection du chemin du freney et de la boucle de la blanchinière.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté estime que ce croisement n'est pas celui où il y a le plus de passage, et n'est donc pas le plus prioritaire. Il y a des croisements à Ste Marie d'Alvey beaucoup plus dangereux. Selon le Conseil Municipal, si le code de la route est respecté (carrefour avec priorité à droite), il n'y a aucune raison pour que les gens roulent vite. De plus un panneau ne les fera pas forcément plus ralentir.

Le conseil municipal demande à faire un rappel sur le savoir vivre et le respect du code de la route via une distribution de flyer en boîte aux lettres.

L'ensemble des votants rejette cette proposition

(Pour: 0, Contre: 3 personnes, Abstentions 5 dont les 2 pouvoirs)

DÉLIBÉRATION FIXANT LA TAXE D'AMENAGEMENT

Suite au transfert de la taxe d'aménagement de la DDT à la DD-FIP, le service de l'état préconise à l'ensemble des collectivités de redélibérer en matière de taxe d'aménagement.

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités:

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement;

- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide d'instituer la taxe d'aménagement.

Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur le territoire de la commune.

Décide d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme des abris de jardins jusqu'à 20 m2.

MANDAT DE GESTION APPARTEMENT MAIRIE

Pour mémoire, la Mairie a confié dans un premier temps un mandat à Novalaise Immobilier. Ce dernier ne gérant plus la rédaction des baux, un deuxième mandat de gestion a été donné à la Générale Immobilière, qui a cédé son activité de gestion locative à Citya immobilier. Depuis c'est un peu la pagaille.

La Mairie a appris par hasard qu'un nouveau locataire s'installait au mois d'août. Il n'y a eu aucune notification de la part de l'agence à ce jour.

M. le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur le fait de continuer à confier la gestion de la location à un groupe comme Citya ou si la Mairie reprend le mandat. Il demande au conseil de réfléchir afin de prendre une éventuelle délibération au prochain conseil.

Séance du 7 novembre 2022



COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Maire présente la démission de M. Jean-Jacques PARRAIN du conseil municipal, il indique que la Préfecture en a été informée.

LOGEMENT MAIRIE, MANDAT DE GESTION AGENCES, CONTRAT GAZ

M. le Maire rappelle que la Mairie a confié dans un premier temps un mandat de gestion à Novalaise Immobilier. Ce dernier ne gérant plus la rédaction des baux, mais uniquement les visites et les états des lieux un deuxième mandat de gestion a été donné à la Générale Immobilière, qui a cédé son activité de gestion locative à Citya immobilier.

Il rappelle également que l'appartement est loué depuis le mois d'août, sans avis du bailleur et que jusqu'au 14 octobre, la commune n'avait ni bail signé, ni état des lieux entrant.

Très rapidement les locataires ont émis un certain nombre de requêtes (volets et fenêtres non étanches, fermeture des portes dans les locaux, mauvaise réception des chaînes de télévision, participation de la commune à l'aménagement de la cuisine, approvisionnement du gaz pour le chauffage...)

Dans l'urgence de l'arrivée de l'hiver, la commune a, comme auparavant, commandé le gaz pour le chauffage pour refacturation aux locataires via un titre émis auprès de la trésorerie. Les locataires ont demandé un échelonnement concernant le paiement de la facture de gaz et ont été renvoyés auprès de la Trésorerie.

Peu de temps après, la mairie a reçu un courrier en recommandé avec AR de la part de Citya Immobilier, qui suite à un

entretien avec les locataires, indique que le logement est une passoire thermique, que la commune refuse l'échelonnement du paiement du gaz et annonce la résiliation du mandat de gestion au printemps 2023.

Vu la situation, M. le Maire indique qu'il a porté le dossier auprès d'un avocat.

Vendredi dernier, la mairie a reçu un mail, donnant dédit des locataires au 2 février 2023.

A ce jour, plusieurs décisions sont à prendre par le conseil municipal :

- Qui prend en charge la gestion de l'appartement (citya immobilier, Novalaise Immobilier, une autre agence, la Mairie)?
- Qu'en est-il du contrat de gaz

M. le Maire explique qu'il a pris contact avec une autre agence. Il indique au conseil les prestations et barèmes de cette dernière.

Le conseil municipal, après avoir échangé sur les diverses possibilités décide dans un premier temps de dénoncer les mandats de gestion avec Citya Immobilier et Novalaise Immobilier au départ des locataires actuels.

Le conseil municipal décide de prendre Action Service Immobilier, agence se situant à Novalaise, pour la gestion de l'appartement.

Le conseil municipal décide également de résilier le contrat de gaz avec butagaz, afin que la commune n'intervienne plus dans les commandes et factures de gaz. Les prochains locataires gèreront leurs propres commandes avec le fournisseur de leur choix.

DEMISSION LAURENT BELLEMIN MAGNI-NOT ET SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE

M. le Maire annonce au conseil la démission de M. Laurent BELLEMIN MAGNI-NOT du poste d'agent technique. Ce dernier ne souhaitant pas effectuer les horaires demandés par la mairie.

Il est donc proposé un projet de délibération de suppression du poste d'agent technique, que le conseil accepte. Ce projet sera présenté au prochain comité technique du centre de gestion.

Il est proposé 3 solutions afin de remplacer l'agent technique concernant l'entretien des espaces verts :

- Recrutement d'un nouvel agent
- Recours à des prestataires
- Recrutement via le service intérim du centre de gestion ou une agence d'intérim.

Le conseil municipal souhaite, dans un premier temps, faire appel à un intérimaire afin de tester la personne.

En ce qui concerne la partie ménage, le conseil municipal souhaite recruter une personne pour effectuer les 2 heures de ménage par semaine.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT M. LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SYCLUM

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, le syclum s'est substitué au SICTOM du Guiers pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de la commune et donc pour la facturation de la redevance spéciale liée aux quantités de déchets produites par les bâtiments communaux. Pour cela, le SYCLUM a envoyé une nouvelle convention de redevance. Cette dernière est présentée au conseil municipal, le montant de la redevance annuel s'élève à 148,32 €.

Le conseil municipal après en avoir discuté, autorise M. le Maire à signer cette convention.

BULLETIN MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que tout doit être prêt pour le 9 décembre. Les sujets suivants sont proposés :

- Présentation du SYCLUM
- Article de Bertrand Quincez sur l'Abbaye d'Hautecombe
- Article sur Pierre du Brocoli Gourmand
- Sainte-Marie Animation
- Les écoles
- Rappel concernant Panneau Pocket et le site de la commune
- Rappel sur le frelon asiatique
- Etat civil : naissances, baptêmes, Mariages qui ont eu lieu sur la commune en 2022
- Antenne SFR qui est opérationnelle

COLIS DES AÎNÉS

Christèle PERIE a commandé les colis pour les aînés, ils vont arriver début décembre.

Les personnes concernées sont les personnes de 70 ans et plus en résidence principale sur la commune.

M. le Maire souhaite que tout le conseil municipal participe à la distribution, ce qui représente environ 3 colis par conseiller, et que la distribution se fasse mi-décembre.



ANIMATION À VELO2

M. le Maire présente le programme d'actions AVELO2 (2022 – 2024), proposé par l'ADEME et porté par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), qui vise à développer la mobilité à vélo à destination des habitants du territoire pour leurs trajets du quotidien.

Outre la réalisation d'études d'aménagement et l'accroissement de l'offre de services, la communication et la sensibilisation du grand public constituent un axe important du programme, essentiel à l'essor cohérent et efficient des modes de déplacement doux.

Dans ce cadre, le SMAPS dispose d'un budget pour la mise en place d'animations « vélo » lors d'événements locaux (fêtes d'écoles, braderies, journées de la mobilité, Journées Portes Ouvertes,...) pour les collectivités du territoire de l'Avant-Pays Savoyard intéressées. D'autres structures telles que des associations à vocation sociale peuvent également demander à bénéficier de ce dispositif.

Ces animations, assurées par l'Agence Éco mobilité Savoie, peuvent prendre différentes formes (remise en selle, parcours commentés à vélos électriques, ateliers de réparation de vélos, parcours de maniabilité, stands d'information Mobilité...) et cibler différents publics (grand public, seniors, enfants...).

M. le Maire souhaite que le conseil municipal réfléchisse à une action qui pourrait être menée. Il demande à ce que la secrétaire fasse suivre le mail aux conseillers municipaux.

MODULE CIMETIERE BERGER LEVRAULT

M. le Maire passe la parole à Magali GUICHERD, secrétaire, afin de présenter le module de gestion du cimetière. Magali explique qu'actuellement le cimetière est géré d'après des plans papiers et qu'il serait bien de faire un état des lieux. Elle présente le module proposé par Berger Levrault, et précise que la commune a la maintenance mais pas le module cartographie du cimetière. Afin de pouvoir effectuer un devis précis il faut avoir le plan du cimetière, connaître le nombre de caveaux ou de sépultures pleine terre. Largeur des emplacements (doubles, simples), profondeur. Pour la mise à jour du cimetière il faut compter du temps de recherches (parfois un an) et former un élu. Le coût d'une journée de formation ainsi que le paramétrage est d'environ 700 €.

Le conseil municipal estime qu'effectivement il faut faire un état des lieux, mais au niveau de la commune, il n'est pour le moment pas nécessaire d'investir dans cette partie du logiciel.

QUESTIONS DIVERSES

Sainte-Marie animation a signalé, après l'utilisation de la salle polyvalente le 5 novembre, que le chauffage dans la salle ne fonctionne pas et que l'ampoule dans le sanitaire des hommes est à changer.

Projet du sapin de Noël : il serait bien que le sapin soit en place pour le 11 décembre, date à laquelle Sainte-Marie animation organise l'arbre de Noël des enfants de la commune. Il faudrait faire un mail à Christian FAUGES afin de pouvoir couper un sapin dans la forêt.

Denis VINCENT demande la procédure à suivre quand les installations d'assainissement ne sont pas conformes. M. le Maire lui indique de faire une demande de constat de non-conformité auprès du SIEGA

École de Rochefort

Cette année, 28 enfants sont scolarisés à Rochefort. Il y a 9 grandes sections, 10 moyennes sections et 9 petites sections. Treize élèves habitent Rochefort, quatre élèves Sainte-Marie d'Alvey, neuf élèves sont d'Avressieux et deux élèves habitent Verel de Montbel.

L'équipe pédagogique est la même depuis plusieurs années : Marie-Ange Tauden est l'enseignante et Lucie Berthier occupe le poste d'ATSEM.

En début d'année les élèves ont décoré un meuble qui sera installé sur la place du village pour servir de boîtes à livres. Chaque enfant a imprimé son empreinte de main ainsi que quelques lettres à l'aide de tampons.

Côté sorties et projets, la classe va participer à 3 matinées animées par une intervenante de France Nature Environnement sur le thème de la vie dans la prairie. Les 2 premières matinées seront consacrées à la prairie qui jouxte l'école : observation de la flore et des petites bêtes qui y vivent : classification, rôle des pollinisateurs, land art, ... Enfin la troisième séance permettra la découverte d'un autre espace (au col de la Crusille) lors d'un jeu de piste.

Juste avant les vacances de Noël, les élèves de grande section débiteront un cycle de natation avec les deux classes d'Avressieux. Ils se rendront à la piscine des Abrets, deux fois par semaine, jusqu'à fin janvier.

Le premier trimestre se terminera par le goûter de Noël où les élèves seront encore bien gâtés. Au printemps 2023 un spectacle sur le thème de l'Afrique sera proposé aux élèves et au mois de mars, nous accueillerons un intervenant



« Danse africaine ». Les 10 séances sont financées par le Syndicat Mixte de L'Avant-Pays Savoyard et le Sou des écoles.

Des investissements ont encore été faits cette année pour l'école de Rochefort : changement des radiateurs de la salle de sieste pour des modèles plus performants et plus économiques, achat de tables et de chaises adaptées aux élèves de moyenne section. Merci à la commune de Rochefort et au Syndicat Intercommunal pour toutes ces améliorations apportées au quotidien des élèves.

Les sorties, le spectacle ainsi que l'arbre de Noël sont payés entièrement par le Sou des écoles. Nous leur adressons également un grand merci.



Granges et maisons de l'Abbaye de Hautecombe en Avant- Pays Savoyard

LES ABBAYES AU MOYEN-ÂGE : dès le VI^e siècle des hommes et des femmes désireux de se consacrer à la prière se rassemblent en communautés sous la direction d'un abbé. Jusqu'au XI^e siècle ces moines ont le monopole de l'écriture. Sans eux, la culture savante, la culture latine aurait disparu. L'autonomie de chaque établissement monastique entraînait pour chacun d'eux une organisation complète et fermée, puisque chaque monastère devait produire, conserver ou transformer les divers éléments indispensables à la vie de la communauté. Rapidement, ces lieux devinrent des puissances économiques et des relais de pouvoir des grands seigneurs. Plusieurs centaines d'abbayes et prieurés couvraient l'Europe à la fin du XI^e siècle.

L'ABBAYE DE HAUTECOMBE : c'est en 1137 que la communauté monastique, installée depuis le début du XII^e siècle sur la montagne de Cessens au nord-est du Lac du Bourget, vint s'installer en rive ouest de celui-ci sur un terrain donné par la famille de Savoie. Les biens et le fief de l'abbaye se constituèrent progressivement au cours des deux premiers siècles qui suivirent sa fondation. Il s'agissait dans la majorité des cas de donations de provenance noble ou roturière, à finalité religieuse. Plus rarement, d'acquisitions à titre onéreux.

Et c'est à la fin du XII^e siècle que les premiers membres de la famille de Savoie furent inhumés à Hautecombe.

LES GRANGES ET MAISONS : les granges étaient des domaines agricoles, dépendants de l'abbaye et gérées par des frères convers religieux non moines et des salariés, sous la direction d'un maître de grange. Des fermes pouvaient leur être rattachées.

Sans former un véritable petit monastère, les granges réunissaient à l'intérieur d'une enceinte interdite aux femmes les locaux nécessaires à l'exploitation agricole et à la vie régulière de ses membres.

Pour permettre l'exploitation convenable des granges, l'abbaye disposait par ailleurs de maisons là où elle pouvait avoir à faire, qui servaient d'entrepôt et de pied à terre. Une grande partie des revenus de l'abbaye était fournie en nature par ses granges, dont les produits étaient acheminés jusqu'au monastère ou, en cas de surplus, jusqu'à un marché afin de les y vendre.

Au cours du Moyen-âge, l'abbaye compta un très grand nombre de granges, des Bauges jusque dans le Lyonnais.

LES GRANGES DE L'ABBAYE DANS LE PETIT BUGEY : entre le XII^e et le XVI^e siècle l'abbaye était établie dans plus d'une vingtaine de paroisses du Petit Bugey à Yenne, la Balme, Belmont-Tramonet, Saint Pierre d'Alvey, Verthemex, Rochefort etc. A titre d'exemple :

LA GRANGE DE LOISIEUX : l'abbaye disposait d'un terrain de 25 hectares entre la maison des Combes et le lieu-dit Recorba au-dessus de la falaise dominant le Rhône (orthographié Regorba dans l'ouvrage cité). Y subsiste encore une grande enceinte rectangulaire, au milieu des bois. Si une tradition orale locale a fait de ces ruines une maladrerie (léproserie), aucun écrit dans le texte ne vient corroborer cette affirmation. Mais l'ouvrage de référence parle

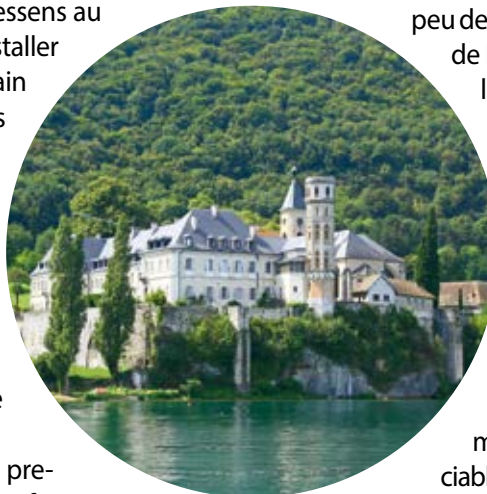
peu des œuvres sociales de l'abbaye, hormis de la distribution régulière d'aumônes à la porte du monastère de Hautecombe et de quelques-unes de ses granges.

Ce qui est sûr, est que l'abbaye était détentrice d'une léproserie et d'un hospice à Lyon au XIV^e siècle.

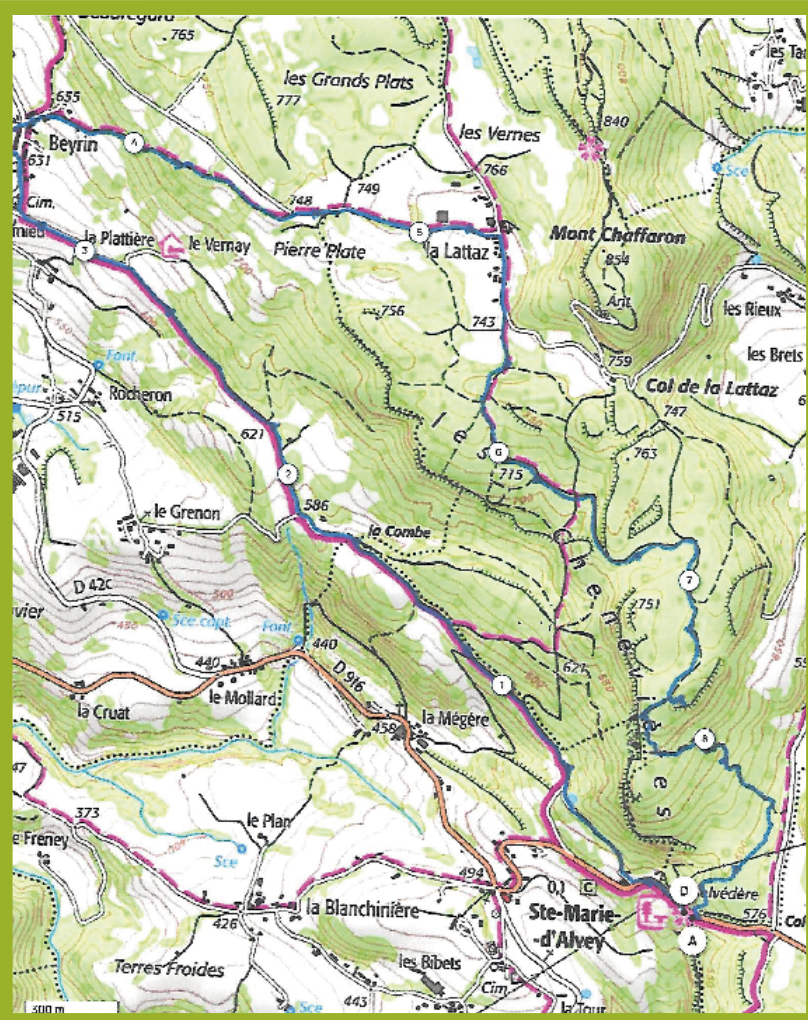
La grange de Truison (à 6 km de Sainte-Marie) : elle disparut brutalement au XVI^e siècle lors de la guerre franco-savoyarde : « Cette grange de 9 hectares produisait au milieu du XV^e siècle des revenus appréciables. Or nos sources ne mentionnent plus

jamais cette grange. Sans doute sa situation à proximité de Saint-Genix-sur-Guiers lui a-t-elle été défavorable, lors des opérations militaires qui désolèrent la ville au milieu du XVI^e siècle. Brulée en 1519, la cité fut occupée en 1596 par Lesdiguières, puis de 1595 à 1598. Le 28 mars 1603, elle fut prise d'assaut par une armée protestante de Genève ; les envahisseurs campèrent quatre mois sur place accumulant à l'envi ruines et dévastations. Il est fort probable que la grange de Truison ait été détruite au cours de ces troubles ». C'est aussi pendant cette période que le château de Montdragon au-dessus de Truison et celui de Montbel furent détruits par Lesdiguières.

() texte établi sur la base de l'ouvrage de référence sur Hautecombe de Romain Clair (1928-2003), édité par la Société d'art et d'histoire d'Aix-les-Bains et du livre de Michèle Brocard sur les châteaux de Savoie, édité chez Cabédita.*



Deux idées de randonnée au départ de Sainte-Marie



1. Les crêtes d'Urice

En aller-retour depuis la mairie :

8,4 km, 300 m de dénivelé,

Parcours : départ de la mairie – la Blanchinière – point 373 de la carte IGN sur la route du Freney – les gués au départ du vallon du Truison – sous la ferme d'Urice – la Paillassonne – rejoindre la route de la crête d'Urice via le point 443 ign et retour.

2. Boucle Belvédère des Chenevières

Saint-Bonnet - St Maurice de Rotherens - la Lattaz Rocher dominant le Col de la Crusille retour au belvédère :

9 km, 270 m de dénivelé,

3 heures de marche environ

Parcours : Belvédère des Chenevières - St Bonnet – nouvelle antenne – chemin des Chenevières – la Combe – cimetière de St Maurice – traversée de Saint Maurice – Beyrin – monter jusqu'au point 748 ign sur la route de la Lattaz (direction E-S-E) – traverser de la Lattaz en suivant la route – à la sortie du hameau prendre le chemin en direction du sud jusqu'au point 715 (km 6). Continuer sur ce chemin presque horizontal (voir tracé de la carte ci-après). Avant d'entamer la descente versant Col de la Cruzille, remonter à gauche sur le rocher/ belvédère dominant le col. Redescendre coté Col de la Cruzille. Environ 50 m avant d'atteindre la route de Gerbaix, prendre à droite le chemin plutôt horizontal qui permet de rejoindre le Belvédère des Chenevières.

N.B. : les tracés gpx des parcours peuvent être demandés à B. Quencez

Le mot du doyen

Philippe Getner

Philippe Getner 90 ans et un trimestre (précision de haute importance!), habitant de la commune depuis presque quarante ans, nous a gentiment reçu avec sa femme Marie Claude.

Originaires de Paris et de Lyon, ils ont eu un énorme coup de cœur en 1983 pour notre petite commune de Sainte-Marie d'Alvey...

C'est, en effet, par un heureux hasard, que le couple, quelques jours avant de partir en vacances à Conjux est tombé sur une annonce concernant une ferme à rénover à proximité du lac d'Aiguebelette. Cela a immédiatement fait tilt dans la mémoire de Marie-Claude qui, durant toute son enfance, a entendu ses aînés parler avec enthousiasme de leurs séjours à Aiguebelette pendant la guerre alors qu'elle-même n'y avait jamais mis les pieds. Le déclic provoqué par l'évocation de ce souvenir les a amenés à se positionner immédiatement sur l'offre.

Ils n'ont pas hésité un instant et une journée fut suffisante pour adopter le village, la maison et sa magnifique vue sur le paysage environnant, sur le château de Mandrin et toute son histoire.

Ils ont mis du cœur à l'ouvrage, beaucoup de temps passé à rénover, vivre dans une caravane et d'investissement pour faire de cette ruine une maison, qui deviendra finalement leur résidence principale en 1988.

Philippe Getner nous dit que c'est en Savoie qu'il a vécu la plus grande partie de sa vie et que c'est dans ce département où il a choisi de s'installer que se sont ancrés bon nombre de ses meilleurs souvenirs

S'il fut parfois difficile, surtout au début de s'intégrer à 100 % au sein de la commune et de s'y sentir acceptés, ils se ressentent maintenant et depuis bien longtemps adoptés par les villageois. Philippe a d'ailleurs fait un mandat d'élu au sein de la commune.

C'est à la retraite qu'il a réalisé que les va et vient, pour leurs métiers, qui furent fréquents, les ont empêchés de se rapprocher et d'être plus présents au sein du village. Ils ont cependant toujours eu à cœur de participer chaque fois que possible à Sainte-Marie Animation, aux activités et voyages qu'elle organisait et cela leur a permis d'élargir leurs contacts avec les habitants.



Les anecdotes au sujet de la gentillesse sans ostentation des villageois ne manquent pas. Ainsi le couple nous parle de Jeannot, qui, un jour de neige, sans même y avoir été invité, a dégagé à la pelle tout le chemin pour permettre à Marie-Claude d'aller prendre un train pour Paris.

Ils ont également découvert un jour, un vêtement suspendu vers leurs noyers... Monsieur Vincent, le père de Denis était venu greffer un de leurs noyers comme ça, sans rien demander en retour.

Les gens qui les ont accueillis dans le village ont toujours été ouverts et discrets.

Aussi, ils ont eu à cœur d'accueillir les nouveaux arrivants et ont pris l'habitude, suivis par d'autres voisins, dans leur chemin du Truison, de faire le lien avec les personnes qui s'installaient. Un partage de repas, un sourire, un accueil.

Marie Claude nous dit en riant que le statut d'Alveysans fut acquis le jour où certains de ceux du hameau qui leur étaient les plus proches leur ont dit qu'ils n'étaient plus des doryphores!

Philippe conclut sa vie à Sainte-Marie d'Alvey en disant ces mots:

« On a creusé notre trou ici mais pas pour mourir, pour y vivre. On était des citadins qui sont devenus des villageois sans a priori. On a appris à vivre ici et on ne pense pas avoir été trop hautains dans le cadre de cette vie rurale que nous avons choisie. Maintenant, il faut vivre au jour le jour. Nous en parlons beaucoup l'un avec l'autre. Nous profitons du moindre instant en contemplant, de notre nouvelle installation, les falaises de Rochefort et leurs magnifiques couchers de soleil dont nous ne nous sommes jamais lassés »



Des nouveautés du côté des déchets

Syclum simplifie le geste de tri : emballages et papiers tous dans le même panier ! à partir du 1^{er} janvier 2023, finies les hésitations et les erreurs de tri... une seule consigne : 100 % des emballages et des papiers se trient.

À partir de fin 2022, les habitants du territoire de SYCLUM, comme tous les français, seront concernés par la simplification des consignes de tri. Il n'y a plus qu'une seule question à se poser : est-ce que mon déchet est un emballage ou du papier ? Si oui, il se trie ! Mais qu'est-ce qu'un emballage ? un emballage c'est ce qui contient le produit au moment de l'achat. Il est nécessaire car il sert à conserver et à protéger un produit, qu'il soit alimentaire ou pas. Il sert également à le transporter et éviter que le produit s'abîme. Enfin, un emballage sert à informer le consommateur : informations nutritionnelles et allergènes, informations d'utilisation.

Plus de déchets à trier : Tous les films en plastique, les pots de yaourt et boîtes de crème par exemple, les sacs et sachets, les barquettes... en plus de tous les flacons, bidons et bouteilles qui se triaient déjà iront désormais dans le bac jaune avec les boîtes de conserve et autres emballages en métal ou en carton et les papiers. Attention, tous les emballages se trient ne signifie pas que tous les plastiques se trient ! Un jouet en plastique n'est pas un emballage donc ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune dédiée aux emballages et papiers.

Trier c'est bien, limiter les emballages c'est mieux !

La réduction des déchets et le recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco-conception et en limitant les emballages mis sur le marché. Dans ce contexte, nous, les consommateurs, jouons un rôle primordial. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Les bacs jaunes de tri à la maison, ils arrivent !

Courant 2023, le mode de collecte de vos recyclables change. Vous n'aurez plus à vous déplacer au point de tri pour y déposer vos emballages et vos papiers. Si vous disposez de suffisamment de place pour stocker des bacs chez vous, Syclum vous remettra un bac jaune, dans lequel vous pourrez déposer indifféremment tous vos emballages et vos papiers en mélange. Syclum organisera une distribution de bacs dans votre commune, vous serez informé par courrier des dates.



Astuce

Un doute ? vérifiez les consignes de tri sur l'emballage ou téléchargez l'application « guide du tri »

Pour compléter votre tri, le nombre de colonnes de tri du verre sera augmenté et des nouvelles colonnes pour les gros cartons sont en cours de déploiement sur toutes les communes.

Syclum adapte ses collectes aux nouveaux besoins

Les nouvelles consignes de tri, couplées à une gestion des déchets alimentaires raisonnée (poules, compostage dans son jardin ou dans le quartier), le volume de la poubelle traditionnelle va fondre comme neige au soleil.

Dans cet esprit, Syclum a décidé de revoir ses fréquences de collecte sur votre commune courant 2023, après la distribution des bacs jaunes : les équipes collecteront une semaine les ordures ménagères et la semaine suivante (le même jour) les recyclables dans le bac jaune.

Les déchets alimentaires sont composés de 80 % d'eau

Parce qu'ils sont composés à 80 % d'eau, c'est une aberration d'envoyer les déchets alimentaires à l'incinération avec les ordures ménagères. Le compostage est la solution pour la plupart d'entre eux et il vous permet en plus de récupérer un amendement 100 % naturel pour votre jardin. Le service Réduction des Déchets de Syclum est là pour vous conseiller et vous accompagner.

Rejoignez le club Perce neige !

Les adhérents du club Perce Neige de Rochefort affilié à **Généralions Mouvement** constatent comme dans beaucoup d'autres clubs une certaine lassitude pour ses structures. Il serait souhaitable voir indispensable d'accueillir d'autres membres parmi les jeunes et anciens retraités afin de maintenir la bonne humeur et conserver le dynamisme existant pour cette nouvelle année. Le club souhaite vivement accueillir des personnes de votre commune. Nous serons ravis de vous accueillir et de partager avec vous nos après-midi ludiques les vendredis à partir de 14 heures à la salle du presbytère de Rochefort.

Contact : Elisabeth 04 76 37 27 02

Ou à la mairie de Rochefort ou Ste Marie d'Alvey

SOLUTION DES JEUX

Mots croisés

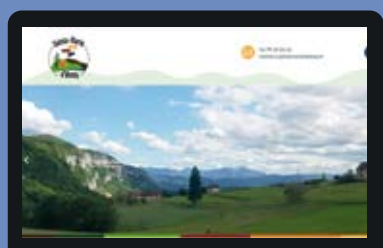
P	R	E	S	I	D	E	N	T	S	
L	I	M	O	G	E	S		E	U	
A	M	I	T	I	E		S	E	S	
T	A	G			D	A	M	N	E	
E	X	R	A		E	S	S	A		
F	E	E	S		E	E		G	E	
O	I	S	E			S	U	E	R	
R	D			U	T			T	R	I
M	E	M	E	R	E		E		G	
E	R	E	M	I	T	I	S	M	E	

Sudoku

5	9	8	2	6	7	3	1	4
1	7	4	8	5	3	2	9	6
6	2	3	9	1	4	8	5	7
4	8	7	6	9	5	1	3	2
9	6	2	4	3	1	7	8	5
3	5	1	7	8	2	6	4	9
8	4	9	1	2	6	5	7	3
7	3	6	5	4	8	9	2	1
2	1	5	3	7	9	4	6	8

Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail Site internet	Ouverture
Mairie de SAINTE-MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie.sma73@orange.fr	Vendredi de 8 h -12 h et 13 h 30 - 17 h 30
Communauté de Communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.thiers@siaep-thiers.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	accueil@sie-guiers-ainan.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SYCLUM (ordures ménagères)		contact@sictom-morestel.com contact@syclum.fr	www.syclum.fr
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont-de-Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfip.finances.gouv.fr	Lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30
Déchetteries Saint-Genix/Guiers ou Domessin		sictom-guiers.fr	Lundi 14 h-18 h 30 Du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 (fermeture à 17 h du 1/10 au 31/3)



Votre commune
sur le net

<http://saintemariedalvey.fr>